



# Aide-mémoire

## Instructeur de natation (m/f/x)

(sous le statut de l'employé communal)

**Groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social**

**à plein temps et à durée indéterminée**

### Candidature

---

Les pièces à joindre obligatoirement à la demande écrite sont les suivantes :

1. Lettre de motivation manuscrite
2. Extrait de l'acte de naissance
3. Copie de la carte d'identité / passeport
4. Extrait récent (<2 mois) du casier judiciaire bulletin n°3
5. Extrait récent (<2 mois) du casier judiciaire bulletin spécial « protection des mineurs »
6. Copies des certificats d'études
7. Curriculum vitae détaillé
8. Photo récente

### Conditions d'études et profil

---

**Groupe d'indemnité C1 :** Être détenteur d'un diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) ou d'un certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP) dans la branche de l'instructeur de natation, soit d'un certificat y assimilé en vertu de l'article 46 de la loi du 21 mai 1979 portant organisation de la formation professionnelle et de l'enseignement secondaire technique, soit d'un certificat étranger reconnu équivalent par le ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Maîtriser parfaitement les langues luxembourgeoise, française, allemande et anglaise.

### Rémunération

---

La rémunération de l'employé communal se fera sur base de la législation sur les traitements des employés communaux en vigueur. L'employé communal sera engagé sous le groupe d'indemnité C1 – sous-groupe éducatif et psycho-social.

### Charges du candidat à engager

---

- Donner des cours et des leçons de natation aux enfants et aux adultes
- Assurer l'animation aquatique et les cours de gymnastique aquatique
- Prodiguer les premiers secours
- Contrôler l'existence et le bon fonctionnement des équipements de secours
- Veiller au maintien de ses capacités physiques et professionnelles par des entraînements réguliers
- Veiller à la bonne présentation de la piscine et de soi-même
- Assurer l'ouverture et la fermeture de la piscine
- Veiller à l'application des dispositions du règlement intérieur, notamment sur le plan de l'hygiène et de la sécurité
- Assister, conseiller, informer et assurer la prise en charge des clients
- Assurer la surveillance générale de la piscine avec ses annexes et du plan d'eau en particulier
- Surveiller et contrôler l'équipe de nettoyage et la bonne exécution du plan de nettoyage
- Garantir le traitement des eaux de la piscine

- Contrôler le traitement des eaux par des analyses régulières
- Conduire les installations techniques de la piscine
- Collaborer avec le service technique communal et le secrétariat communal afin de garantir le bon fonctionnement des installations précitées
- Assurer le nettoyage du bassin et les travaux d'entretien
- Dépanner les installations techniques
- Rédiger les rapports en cas d'incident ou d'accident
- Participer à la gestion de l'accès à la piscine

### **Heures de travail**

---

L'horaire normal de travail est de 8 heures par jour et de 40 heures par semaine.

Pause de midi obligatoire de 60 minutes entre 12.00 à 14.00 heures

### **Date prévue d'entrée en service**

---

Dès que possible après la nomination par le conseil communal.

### **Envoi du dossier de candidature**

---

Le dossier de candidature est à adresser au collège échevinal de la Commune de Bertrange pour le 17 juin 2022 au plus tard.

**Commune de Bertrange**

**B.P. 28**

**L-8005 Bertrange**